

Réf. : PhD

Crassier, le 10 novembre 2020

Chère Madame, cher Monsieur,

Comme vous l'avez appris au gré de nos diverses nouvelles, l'école reste ouverte a priori. Toutefois, des fermetures de classes ou d'école, voire une fermeture généralisée restent des scénarios envisagés par notre département. Des fermetures de 10 jours ou plus entraînent la mise en œuvre de l'enseignement à domicile (EàD), c'est-à-dire que les cours et activités seront transmises aux familles et que les élèves auront à les effectuer à domicile.

L'expérience de la période d'enseignement à domicile du printemps nous permet d'anticiper certaines difficultés rencontrées par les familles. Notre première mesure est d'avoir uniformisé les outils informatiques à disposition. Nous nous préoccupons ici d'une autre difficulté, qui est celle de l'équipement informatique à disposition à la maison. Comme au printemps, nous pouvons prêter, sous conditions, un nombre limité d'ordinateurs portables aux élèves / familles qui en auraient besoin.

Nous souhaitons dès maintenant recenser les besoins, afin de pouvoir fournir rapidement des ordinateurs portables en cas de fermeture.

Conditions de prêt

- Un seul prêt par famille, quel que soit le nombre d'enfants.
- Les enfants non-scolarisés à l'ESEP ne comptent pas.
- Le prêt est subordonné à la signature par les parents d'un formulaire de responsabilité en cas de sinistre (dégâts, vol, etc).

Critères d'éligibilité pour le prêt d'un ordinateur portable, uniquement en cas de fermeture :

- Domicile raccordé au réseau internet.
- Les parents télétravaillent, et mobilisent l'ordinateur familial durant les heures de cours.
- Aucun ordinateur et/ou tablette n'est à disposition de votre/vos enfant(s).
- Votre/vos enfant(s) n'a/n'ont pas de téléphone portable récent permettant l'accès à TeamUp ou de participer à une vidéoconférence.

Nous vous remercions de bien vouloir compléter le talon-réponse en pièce jointe et de le retourner d'ici au 17 novembre au / à la maîtresse de classe, **uniquement si vous souhaitez bénéficier d'un prêt**. Nous vous rappelons que nous disposons d'un stock limité, et que nous prioriserons les prêts en fonction des critères d'éligibilité.

Par ailleurs, si vous avez plusieurs enfants, **vous ne répondez qu'une seule fois et vous adressez la demande au / à la maîtresse de votre enfant le plus âgé**.

En vous remerciant de votre lecture de ce qui précède, nous vous adressons, chère Madame, cher Monsieur, nos meilleures salutations.

Le Directeur

Ph. DUCOMMUN-DIT-BOUDRY

Demande de prêt d'un ordinateur portable en cas de fermeture de classe, d'école ou de l'établissement

A compléter uniquement en cas de demande de prêt et à rendre au/à la maitre.sse de classe jusqu'au 17 novembre 2020.

1. Nom, prénom et adresse des responsables légaux

Nom	Prénom	Adresse

2. Nombre d'enfants dans la famille (uniquement les enfants scolarisés à l'ESEP)

3. Nom, prénom, degré et école de chaque enfant

Nom	Prénom	Degré	Ecole

4. Conditions d'éligibilité pour le prêt d'un ordinateur portable

Entourez votre réponse

Votre domicile est-il raccordé à internet ?	Oui Non
Disposez-vous d'au moins un ordinateur familial ou d'une tablette ?	Oui Non
Est-ce que l'un des parents télétravaille et mobilise l'ordinateur familial / tablette durant le temps scolaire ?	Non En partie Tout le temps scolaire
Est-ce que les deux parents télétravaillent et mobilisent l'ordinateur familial / tablette durant le temps scolaire ?	Non En partie Tout le temps scolaire
Est-ce que votre / vos enfant(s) dispose(nt) d'un téléphone portable récent permettant l'accès à TeamUp et à des vidéoconférences ?	Oui, tous mes enfants En partie Non, aucun enfant

5. Date et signature

Par sa /leur signature, le / les parent(s) attestent

- de la véracité des informations ci-dessus.
- accepter les conditions de prêts et critères d'éligibilité.

Date	Signature